

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

1er trimestre 2022 (BP)

Séance Publique du 2 février 2022

**Objet :** MOBILITÉS

**Synthèse du rapport :**

***Maintenir la qualité et la sécurité du réseau routier départemental, tout en prenant mieux en compte et en favorisant les mobilités alternatives au « tout voiture », tels sont les nouveaux défis que le Département se doit aujourd'hui de relever pour assurer le bien-être des Breilliennes et Breilliens.***

***Afin de répondre à ces enjeux majeurs, les actions menées en 2022 constitueront une transition vers le développement plus ambitieux d'aménagements destinés aux déplacements plus durables.***

**Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3311-1 et suivants ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. LENFANT, rapporteur au nom de la 1<sup>ère</sup> commission ;

Et après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (31 voix pour, 10 voix contre, 12 abstentions, 1 conseiller ne prenant pas part au vote – M. PAUTREL), dans la séance du 2 février 2022 ;

**DECIDE :**

***- d'approuver les propositions de ce rapport, conformes aux débats des orientations budgétaires ;***

***- d'inscrire au budget primitif 2022, les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux annexés ;***

***- d'autoriser la Commission permanente, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs, à approuver, adopter ou compléter les programmes de travaux à intervenir ;***

***- d'approuver les subventions accordées à la prévention routière pour un montant de 9 000 € (imputation 65-621-6574-P32), à l'association agricole départementale des expropriés d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 3 200 € (imputation 65-63-6574-P31) et à l'association des Commissaires enquêteurs d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 360 € (imputation 65-63-6574-P31) ;***

**- d'ouvrir les autorisations de programmes millésimées 2022 suivantes :**

ROGTI003	Mobilités 2025	16 200 000.00 €
ROGEI002	Patrimoine routier	11 037 066.38 €
ROGEI005	Routes sécurité : travaux individualisés	2 221 100.00 €
ROGEI007	Routes : travaux ouvrages d'art	1 777 425.00 €
ROGEI009	Equipement des agences départementales	310 000.00 €
ROGEI014	PPRT Vern-sur-seiche	220 000.00 €
ROGEI029	Grosses opérations sur routes nationales transférées	1 196 000.00 €
ROGEI906	Gestion durable des routes départementales	100 000.00 €

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 7 février 2022

***Le directeur général du pôle construction et logistique***

***Ronan GOURVENNEC***